



Votre
expert
au
quotidien



Rapid'infos

N°419 – 04/05/2020

Pour plus d'infos, contactez :

Service Employeurs : 05.56.00.73.67
service.employeurs@fdsea33.fr

Service Fiscal-Rural : 05.56.00.73.65
service.fiscal-rural@fdsea33.fr

Service Syndical : 05.56.00.73.60
service.syndical@fdsea33.fr

► CORONAVIRUS – COVID 19

ALLOCATION DE REMPLACEMENT POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES :

Dans un [communiqué du 29/04](#), les ministres D. Guillaume, O. Véran et G. Darmanin annoncent la mise en place d'une allocation pour financer le remplacement des exploitants agricoles empêchés de travailler du fait de l'épidémie de Covid-19. Sont concernés les exploitants agricoles qui sont dans l'obligation de rester à domicile soit parce qu'ils sont atteints du coronavirus soit parce qu'ils doivent garder un enfant de moins de 16 ans ou un enfant âgé de moins de 18 ans en situation de handicap.

Cette **allocation de remplacement** permet la prise en charge du coût du remplacement sur l'exploitation agricole dans un plafond de **112 € par jour**. Elle sera versée par les caisses de la MSA, sur justificatifs, au service de remplacement si l'exploitant fait appel à son service ou bien directement à l'exploitant s'il a procédé à une embauche directe.

Cette mesure court sur toute la période de l'état d'urgence sanitaire. Les exploitants qui ont embauché un remplaçant pour les travaux agricoles depuis le 16 mars 2020 pourront ainsi en bénéficier à compter de cette date. Les indemnités journalières perçues seront alors déduites de l'allocation versée.

Service de Remplacement Gironde : 05.56.81.49.06 - serviceremplacement33@orange.fr

MASQUES, PRODUITS DÉSINFECTANTS, PROTECTIONS :

Masques jetables

La FNSEA33 a reçu à ce jour plus de demandes que de masques commandés. Nous essayons de coordonner cette action avec celle de la filière viticole afin d'apporter des solutions au plus grand nombre dans des délais raisonnables. Nous revenons ces jours-ci vers les adhérents qui ont passé commande pour leur apporter des précisions sur les dates et conditions de retrait des masques.

Produits désinfectants, visières de protection, écrans plexiglass...

Nous venons de signer un nouveau partenariat **CARTE MOISSON** avec l'entreprise POLLET-Hygiène-Environnement, pour les exploitants qui souhaitent s'équiper de produits et matériels pour gérer la sécurité sanitaire des installations ou des matériels communs sur leur entreprise. Vous pouvez commander vos **produits désinfectants** (virucides-bactéricides) en contenants divers et vos **équipements de protection** (visières frontales, écrans plexiglass) en utilisant le [bon de commande](#) téléchargeable sur le [site de la FNSEA-Gironde](#).

Une fois complété [Bon de commande + formulaire d'ouverture de compte](#), envoyez les à M. Florent TANGUY par mail : ftanguy@pollethygiene.com (avec copie à compta.cotisations@fdsea33.fr).

[Commande minimum = 120 € HT + 12 € de frais de port ; Franco de port à partir de 180 € HT de commande.] Retrouvez les [fiches produits sur le site de la FNSEA33](#)

COTISATIONS MSA :

Les mesures d'accompagnement du mois d'avril sont renouvelées en mai.

Dans le contexte actuel, il est important que les entreprises qui le peuvent continuent à participer au financement de la solidarité nationale.

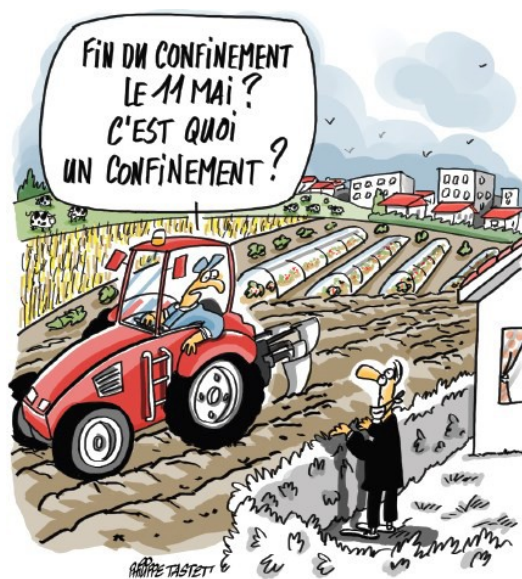
Retrouvez les informations sur le [site de la MSA de la Gironde](#).

Viticulture

Face au manque de volonté de la Commission Européenne de dégager des moyens financiers à la hauteur de la crise pour empêcher l'effondrement des prix agricoles (aides au stockage et au retrait de production), le réseau FNSEA continue de mettre la pression sur le gouvernement français afin qu'il use de toute son influence au niveau européen.

Pour calibrer au mieux les demandes de la France, les régions viticoles estiment leur volume potentiel de distillation et le prix à défendre.

Merci de nous faire savoir par retour de mail à service.syndical@fdsea33.fr si vous seriez prêts à recourir à la distillation si elle était indemnisée à hauteur de 80 €/hl ? Si oui, pour quel volume de vins (couleur et millésime) :



MESURES DE PROTECTION AU TRAVAIL, MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES :

Retrouvez dans le précédent [Rapid'Infos N°418](#) les fiches conseils métiers sur les mesures de protection contre la diffusion du COVID-19 du [ministère du travail](#) et de la [MSA](#), ainsi que les mesures de soutien aux entreprises et liens utiles.

BESOINS DE MAIN D'ŒUVRE – Rappel :

La communication nationale sur la pénurie de main d'œuvre agricole conduit aujourd'hui des concitoyens actuellement sans emploi (salariés ou indépendants) à nous contacter pour contribuer à la production alimentaire.

Exploitants agricoles employeurs, exprimez dès à présent vos [besoins de main d'œuvre](#) sur la plateforme de l'ANEFA-Gironde :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScA8dYfu2JO_1M6m4V8db3v_oNhLx8sw601AwekJ-TveXeLgA/viewform

► TÉLÉDECLARATION PAC

Chaque année les FDSEA/FNSEA de la région Nouvelle Aquitaine élaborent un dossier spécial [Info-PAC](#) adressé aux abonnés de leur journal agricole départemental. Le confinement ayant jusqu'ici empêché l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain de paraître en format papier, nous vous proposons de [consulter ce supplément sur internet](#) ou de le [télécharger sur le site de la FNSEA33](#).

Pour tout renseignement ou pour être accompagné(e) lors de votre déclaration TelePAC, contactez Elsa par mail à service.syndical@fdsea33.fr.

► COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET VIDÉOS FNSEA

Retrouvez chaque jour les [communiqués](#) de la FNSEA : <https://www.fnsea.fr/communiques-de-presse/> et les [vidéos](#) de nos responsables nationaux : <https://www.fnsea.fr/videos/>

► CARTE MOISSON



Avant tout achat privé ou professionnel, n'hésitez pas à consulter les offres et remises réservées aux adhérents des réseaux FNSEA et JA sur le site www.carte-moisson.fr.

Retrouvez également la Carte Moisson sur [Facebook](https://www.facebook.com/carte.moisson).

Bons plans du moment : (A retrouver aussi dans l'espace « Adhérent » du site fdsea33.fr)

>>> La Récolte :

Profitez de l'**offre spéciale "Météo"** négociée auprès du partenaire La Récolte. **Pour positionner de façon optimale vos traitements et opérations culturales, équipez-vous :**

- **Anémomètre-thermomètre-hygromètre portable**
- Station météo portable pour tracteur
- Station météo complète connectée

Pour consulter les détails de l'offre, lisez l'[article sur notre site](#) et téléchargez le "[bon de commande](#)"

► HÉBERGEMENT DES SALARIÉS AGRICOLES : Participez à la réflexion !

Depuis plusieurs mois, la FNSEA33 est au travail avec les organisations agricoles, la Direccte, Pôle Emploi et diverses autres structures pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre. L'une des problématiques à résoudre pour améliorer l'attractivité des métiers de l'agriculture est le logement, et en particulier des saisonniers. Quelques financements peuvent être mis en œuvre pour y contribuer.

Plusieurs pistes sont explorées qu'il faut prioriser selon leur faisabilité et la pertinence selon les secteurs. Pour avancer sur la question, nous avons besoin de vos lumières :

Votre secteur géographique : _____

Selon vous, quelle solution d'hébergement est à privilégier sur votre secteur :

- mise en place de logements mobiles : O/N
- création de logements en dur : O/N
- réhabilitation de logements vacants : O/N
- ouverture d'aires de parking (ou autre) pour accueillir les saisonniers en camions : O/N

Vous-même, êtes-vous propriétaires d'immeubles à réhabiliter ou en connaissez-vous ? O/N

Connaissez-vous autour de chez vous des aires aménageables ? O/N

► ADHÉSIONS 2020 À LA FNSEA 33

Les bureaux de la FNSEA33 sont fermés depuis le début du confinement. Tous nos salariés sont en télétravail et/ou en activité partielle.

Les adhésions 2020 à la FDSEA de la Gironde (FNSEA33) sont saisies dans notre base de données. Celle-ci détermine automatiquement la capacité à se connecter à l'espace « adhérent » de notre site internet afin d'y consulter des informations spécifiques utiles (barème des prix-faits, immatriculation des véhicules, formulaires divers...).

Si vous souhaitez **adhérer**, remplissez le bulletin d'adhésion 2020 reçu en début d'année ou téléchargez un [bulletin vierge](#) sur le site www.fdsea33.fr. Une fois rempli, scannez ou photographiez-le avec votre smartphone, puis à envoyez le fichier en pièce jointe à l'attention de Sabrina, par e-mail à compta.cotisations@fdsea33.fr. Elle vous recontactera pour valider avec vous la fin de la démarche.



Rappel : les bureaux FNSEA33/SACEA sont fermés jusqu'à nouvel ordre **MAIS nos services sont joignables par E-MAIL :**

- Service Employeurs : service.employeurs@fdsea33.fr
- Service Fiscal-Rural : service.fiscal-rural@fdsea33.fr
- Service Syndical : service.syndical@fdsea33.fr

En cas de problème de connexion à notre site www.fdsea33.fr, n'hésitez pas à nous contacter par mail pour que nous puissions identifier avec vous l'origine du problème (mise à jour logicielle ou surfréquentation de notre serveur).